



SOPEPA

Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
Livestock Development Corporation

DECISION N° **474** /D/2026/SODEPA/DG/DAF/DPC/SDFBM/CSMP DU **15 JUIL 2026**

Déclarant infructueux le lot 2 de l'Avis d'Appel d'Offres N°008/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 06 avril 2026 pour la fourniture de trois (03) groupes électrogènes et la mise en place d'un (01) logiciel de comptabilité et de suivi de projet en deux (02) lots pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA).

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêts Economique ;
- Vu la Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 74/182 du 08 mars 1974 portant création de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), modifié et complété par le Décret n°81/395 du 09 septembre 1981 ;
- Vu le Décret n°2016/069 du 04 février 2016 portant nomination du Directeur Général ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°008/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 06 avril 2026 pour la fourniture de trois (03) groupes électrogènes et la mise en place d'un (01) logiciel de comptabilité et de suivi de projet en deux (02) lots pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 06 mai 2026 relatif à l'examen du Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres issues de l'Avis d'Appel d'Offres N°008/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 06 avril 2026 pour la fourniture de trois (03) groupes électrogènes et la mise en place d'un (01) logiciel de comptabilité et de suivi de projet en deux (02) lots pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA).

DECIDE

Article 1^{er} : Le Lot 2 de l'Appel d'Offres N°008/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 06 avril 2026 est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **15 JUIL 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL
« Maître d'Ouvrage »

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM-SODEPA
- CHRONOS/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Denis KOULAGNA KOUTOU

50 ans au service de la production animale

Société à Capital Public - Capital Social: 11 962 221 262 FCFA
Siege Social: Direction Générale Rue Foe Yaoundé - Cameroun
RCCM N° RC/YAO/2021/M/454 - Contribuable n° 03740000275

SODEPA «SA»
B.P. 1410 - Tél.: +237 222 200 810 - Fax: +237 222 200 809